



**SÉMINAIRE DU
CONSEIL NATIONAL
DES UNIVERSITÉS DE
CHIRURGIE VISCÉRALE
ET DIGESTIVE**



**20 - 21 Novembre 2025
Marseille**

DOSSIER PARTENAIRES

 **EduPartners**

MARSEILLE



RELATIONS PARTENAIRES

Paul CANU

Tel : +33 7 67 58 63 09

p.canu@edupartners.fr

Sebastien PARNAUDEAU

Tel : +33 6 85 71 07 86

sebastien.parnaudeau@edupartners.fr

FACTURATION / INSCRIPTIONS PROFESSIONNELS DE SANTÉ & EXPOSANTS

Contact EDUPARTNERS

Tel : +33 9 84 14 86 82

contact@edupartners.fr

Cet événement fait l'objet d'une déclaration d'EduPartners auprès des instances : Conseil de l'Ordre des Médecins et Ethical MedTech Compliance



1. COURRIER DE SOLLICITATION



Chirurgie Viscérale et Digestive
Sous-Section 52-02
www.cnu5202.fr

Madame, Monsieur,

Marseille, 18 mars 2025

Le **Conseil National des Universités de Chirurgie Viscérale et Digestive** est l'instance qui regroupe l'ensemble des chirurgiens hospitalo-universitaires de la discipline (Professeur des universités, Maître de conférences des Universités, chefs de service de CHU) (cf listing des membres). Dans le prolongement du succès des précédents séminaires du CNU de Chirurgie Viscérale et Digestive (sections 52-02), les membres, **leur Président le Professeur François PATTOU**, sont heureux de vous annoncer la tenue de la prochaine réunion, dont l'organisation sera coordonnée par **le Professeur Diane MEGE et le Professeur Stéphane BERDAH le Jeudi 20 et Vendredi 21 Novembre 2025** au City Center Marseille, 2, rue Henri Barbusse à 13001 Marseille.

La société Edupartners organise cet événement d'envergure nationale, en collaboration avec les membres du CNU. A ce titre Edupartners sollicite votre participation à l'aide du bon d'engagement ci-joint.

Les membres du CNU seraient très honorés de vous compter parmi les partenaire exposants à cette réunion d'envergure nationale. L'unité de lieu, la dimension et l'organisation du séminaire facilitent les contacts avec l'ensemble des participants et vous assurent la possibilité de rencontrer ou de revoir dans les meilleures conditions, plus de 100 Professeurs de chirurgie viscérale et digestive de l'ensemble des CHU de France ainsi que 40 jeunes chirurgiens futurs universitaires (PrépaHU) de l'ensemble des régions.

Afin d'initier votre partenariat, nous vous invitons à confirmer dès maintenant votre participation à l'aide du bon d'engagement ci-joint en l'adressant à :

Contact EDUPARTNERS : Paul CANU & Sébastien PARNAUDEAU
66 avenue Georges Clémenceau – 94170 Le Perreux Sur Marne
Tel : +33 7 67 58 63 09 / p.canu@edupartners.fr ou Tel : +33 6 85 71 07 86 / sebastien.parnaudeau@edupartners.fr

A noter que l'ensemble des soutiens perçus auprès des partenaires de l'événement contribue de manière collective à l'organisation de l'évènement et ne servira aucunement à procurer directement ou indirectement un avantage individuel en nature ou en espèce à un professionnel de Santé, un étudiant en formation initiale, au représentant de l'ARS ou aux autres acteurs d'institutions publiques.

Comptant vivement sur votre présence à ces journées très importantes quant à l'avenir et au développement stratégique de notre spécialité, nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ce partenariat.

Bien Cordialement,

Pr Diane MEGE
Co-Organisatrice des
Séminaires 2025-26-27
APHM Marseille



Pr Stéphane BERDAH
Co-Organisateur des
Séminaires 2025-26-27
APHM Marseille



Pr François PATTOU
Président du CNU
CHRU de Lille



2. LETTRE DE MANDAT



Chirurgie Viscérale et Digestive
Sous-Section 52-02

Marseille, 18 Mars 2025

Madame, Monsieur,

Je soussigné le Professeur François Pattou, Président du Séminaire du Conseil National des Universités de Chirurgie Viscérale et Digestive, atteste que la Société EDUPARTNERS, S.A.S, immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 803 692 938, dont le siège social est au 66 avenue Georges Clémenceau – 94170 Le Perreux Sur Marne, représentée par Sébastien Parnaudeau, son Président, a la charge l'organisation de de la Réunion annuelle du **CNU de Chirurgie Viscérale et Digestive les Jeudi 20 et Vendredi 21 Novembre 2025 au City Center, 2 rue Henri Barbusse, 13001 Marseille.**

Je lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Salutations Cordiales.

Professeur François PATTOU

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' and 'P' intertwined.

3. LISTE DES 150 MEMBRES



- ADAM René - Hôpital Paul Brousse, Paris
- ADHAM Mustapha - CHU, Lyon
- ARNAUD Alves - CHU, Caen
- ARVIEUX Catherine - CHU, Grenoble
- AYAV Ahmet - CHU, Nancy
- AZOULAY Daniel - Hôpital Henri Mondor, Créteil
- BACHELLIER Philippe - CHU, Strasbourg
- BALLADUR Pierre - Hôpital St Antoine, Paris
- BARBIER Louise - CHU, Tours
- BARTH Xavier - CHU, Lyon
- BEGE Thierry - CHU, Marseille
- BELGHITI Jacques - Hôpital Beaujon, Paris
- BENCHIMOL Daniel - CHU, Nice
- BENIZRI Emmanuel - CHU, Nice
- BENOIST Stéphane - CHU Bicêtre, Paris
- BERDAH Stéphane - APMH, Marseille
- BERGER Anne - HEGP, Paris
- BERJOT Laura - APMH, Marseille
- BERTRAND Martin - CHU, Nîmes
- BOILLOT Olivier - CHU, Lyon
- BOLESZAWSKI Emmanuel - CHU, Lille
- BORIE Frédéric - CHU, Nîmes
- BOUDJEMA Karim - CHU, Rennes
- BOUILLOT Jean-Luc - CH Ambroise Paré, Boulogne Billancourt
- BRESLER Laurent - CHU, Nancy
- BRETAGNOL Frédéric - Hôpital Louis Mourier, Clichy
- BRIDOUX Valérie - CHU, Rouen
- BRIGAND Cécile - CHU, Strasbourg
- BROUQUET Antoine - CHU, Kremlin-Bicêtre
- BRUNAUD Laurent - CHU, Nancy
- BUC Emmanuel - CHU, Clermont Ferrand
- CAIAZZO Robert - CHU, Lille
- CAILLOT Jean-Louis - CHU, Lyon
- CARNAILLE Bruno - CHU, Lille
- CARRERE Nicolas - CHU, Toulouse
- CARRETIER Michel - CHU, Poitiers
- CATTAN Pierre - Hôpital St Louis, Paris
- CHAMPAULT Gerard
- CHERQUI Daniel - Hôpital Paul Brousse, Villejuif
- CHICHE Laurence - CHU, Bordeaux
- CHIRICA Mircea - CHU, Grenoble
- COLLET Denis - CHU, Bordeaux
- COMPAGNON Philippe - Hôpital Henri Mondor, Créteil
- COTTE Eddy - CHU, Lyon
- DAGHER Ibrahim - Hôpital Antoine Béclère, Clamart
- DE CALAN Loïc - CHU, Tours
- DEHNI Nidal - CHU, Brest
- DELPERO Jean-Robert - CAC Paoli Calmette, Marseille
- DENOST Quentin - CHU, Bordeaux
- DOMERGUE Jacques - CAC Val d'Aurelle, Montpellier
- DOUARD Richard - HEGP, Paris
- DOUSSET Bertrand - Hôpital Cochin, Paris
- DUCERF Christian - CHU, Lyon
- EVENO Clarisse - Hôpital Lariboisière, Paris
- FABRE Jean-Michel - CHU, Montpellier
- FACY Olivier - CHU, Dijon
- FARGES Olivier - Hôpital Beaujon, Clichy
- FAUCHERON Jean-Luc - CHU, Grenoble
- FAURE Jean-Pierre - CHU, Poitiers
- FRILEUX Pascal - Hôpital Foch, Suresnes
- FUKS David - IMM, Paris
- GILLY François-Noël - CHU, Lyon
- GLEHEN Olivier - CHU, Lyon
- GOUILLAT Christian - CHU, Lyon
- GRONNIER Caroline - CHU, Bordeaux
- GUGENHEIM Jean - CHU, Nice
- HAMY Antoine - CHU, Angers
- HANNOUN Laurent - CH Pitié Salpêtrière, Paris
- HARDWIGSEN Jean - APMH, Marseille
- HEYD Bruno - CHU, Besançon
- HOURY Sidney - Hôpital Tenon, Paris
- HOUSSIN Didier - Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
- HUTEN Noël - CHU, Tours
- IANNELLI Antonio - CHU, Nice
- KAROUI Mehdi - Hôpital Pitié-Salpêtrière, Paris
- KIANMANESH Rez - CHU, Reims
- KIRZIN Sylvain - CHU, Toulouse
- KRAIMPS Jean-Louis - CHU, Poitiers
- LAURENT Alexis - Hôpital Henri Mondor, Créteil
- LAURENT Christophe - CHU, Bordeaux
- LEFEVRE Jérémie - Hôpital St Antoine, Paris
- LEGUEVAQUE Pierre - CHU, Toulouse
- LEHUR Paul-Antoine - CHU, Nantes
- LERMITTE Emmanuelle - CHU, Angers
- LESURTEL Mickael - CHU, Lyon
- LIFANTE Jean-Christophe - CHU, Lyon
- LUBRANO Jean - CHU, Caen
- MABRUT Jean-Yves - CHU, Lyon
- MAGGIORI Léon - Hôpital Beaujon, Clichy
- MARMUSE Jean-Pierre - CH Bichat, Paris
- MATHONNET Muriel - CHU, Limoges
- MENEGAUX Fabrice - CH Pitié la Salpêtrière, Paris
- MEUNIER Bernard - CHU, Rennes
- MEURETTE Guillaume - CHU, Nantes
- MIRALLIE Eric - CHU, Nantes
- MONNEUSE Olivier - CHU, Lyon

- MOUTARDIER Vincent - CHU, Marseille
- MSIKA Simon - Hôpital Bichat, Paris
- MUSCARI Fabrice - CHU, Toulouse
- MUTTER Didier - CHRU, Strasbourg
- NAVARRO Francis - CHU, Montpellier
- NOCCA David - CHU, Montpellier
- ORTEGA DEBALLON Pablo - CHU, Dijon
- OUAISSI Mehdi - CHU, Tours
- PALOT Jean Pierre - CHU, Reims
- PANARO Fabrizio - CHU, Montpellier
- PANIS Yves - Hôpital Beaujon, Clichy
- PARC Yann - Hôpital St Antoine, Paris
- PATTOU François - CHU, Lille
- PAYE FRANCOIS - Hôpital St Antoine, Paris
- PEILLON Christophe - CHU, Rouen
- PENNA Christophe - Hôpital Bicêtre, Paris
- PEREZ Manuela - CHU, Nancy
- PERRENOT Cyril - CHU, Nancy
- PERRETTA Silvana - CHU, Strasbourg
- PESCHAUD Frédérique - Hôpital Ambroise Paré, Boulogne Billancourt
- PESSAUX Patrick - CHU, Strasbourg
- PEZET Denis - CHU, Clermont- Ferrand
- PIESSSEN Guillaume - CHRU, Lille
- PIRRO Nicolas - CHU, Marseille
- POCARD Marc - Hôpital Lariboisière, Paris
- PONCET Gilles - CHU, Lyon
- PORTIER Guillaume - CHU, Toulouse
- PRUVOT François-René - CHU, Lille
- RAT Patrick - CHU, Dijon
- RIBEIRO-PARENTI Lara - CHU, Bichat
- ROBERT Maud - CHU, Lyon
- ROHR Serge - CHU, Strasbourg
- ROMAIN Benoît - CHU, Strasbourg
- ROUDIE Jean - CHU, Fort-de-France
- ROUSVOAL Géraldine - Hôpital Salpêtrière, Paris
- RULLIER Éric - CHU, Bordeaux
- SA CUNHA Antonio - Hôpital Paul Brousse, Villejuif
- SABBAGH Charles - CHU, Amiens
- SALAME Ephrem - CHU, Tours
- SARFATI Emile - Hôpital Saint-Louis, Paris
- SAUVANET Alain - Hôpital Beaujon, Clichy
- SCATTON Olivier - Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Paris
- SCOTTE Michel - CHU, Rouen
- SEBAG Frédéric - CHU, Amiens
- SEZEUR Alain - Hôpital St Antoine, Paris
- SIELEZNEFF Igor - CHU, Marseille
- SOMMACALE Daniele - CHU, Reims
- SOUBRANE Olivier - Hôpital Beaujon, Clichy
- FONTANIER Sylvaine - CHU, Limoges
- SUC Bertrand - CHU, Toulouse
- SULPICE Laurent - CHU, Rennes
- TIFFET Olivier Tiret - Hôpital St Antoine, Paris
- TRANCHART Hadrien - Hôpital Antoine Bécclère, Clamart
- TRESALLET Christophe - Hôpital Pitié Salpêtrière, Paris
- TRUANT Stéphanie - CHU, Lille
- TURRINI Olivier - CHU, Marseille
- VAILLANT Jean Christophe, Paris
- VIBERT Eric - Hôpital Paul Brousse, Villejuif
- VONS Corinne - Hôpital Avicenne, Bobigny
- WIND Philippe - Hôpital Pitié-Salpêtrière, Paris
- WOLF Philippe - CHU, Strasbourg
- ZERBIB Philippe - CHU, Lille
- ZINZINDOHOUE Franck - HEGP, Paris



CNU DE CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE
SEMINAIRE 2022
 [sous-section 52-02]

4. PRÉPROGRAMME

Jeudi 20 Novembre

PREPA HU (Participation PREPA-HU)

09h00	Accueil café	
09h30	Introduction	
	« Talk like TED » ou parler pour être entendu ?	> François PATTOU, Lille
	Pré-audition au CNU	> Marc POCARD, Paris
	Tour de France : Quand ? Comment ?	> Zaher LAKKIS, Besançon > Cécile BRIGAND, Strasbourg
10h30	Pause / Espace Exposants	
11h00	Le dossier pédagogique du concours MCU-PH	> Diane MEGE, Marseille
	Le dossier d'urgence du concours PU-PH	> Jean-Yves MABRUT, Lyon
	Questions réponses avec les participants	
12h30	Déjeuner restaurant de l'Hôtel	
13h20	Café Espace Exposants	

SEMINAIRE CNU 52-02 – JOUR #1 (Participation des Membres du CNU & PREPA-HU)

13h50	Accueil	
14h00	Ouverture du séminaire 2022	> François PATTOU Président du CNU Sous-section 52-02
	Enquête HAPPY HU	> Martin DRES, Paris
	Enquête « Sommes-nous des work addicts » ?	> Astrid HERRERO, Montpellier
	Addictologie au travail	> Laurence LALANNE, Strasbourg
15h00	Should I stay or should I go ? Pourquoi je suis parti du CHU - Pourquoi je reste au CHU ?	> Diane GOERE, Paris
	Pourquoi je suis parti	> Guillaume MEURETTE, Nantes - Yves PANIS, Paris
	Pourquoi je suis resté	> Robert CAIAZZO, Lille
16h00	Pause / Espace Exposants	
16h45	Les ECOS : Bilan après 2 ans	> Fabrice MUSCARI, Toulouse
	Le docteur junior en chirurgie viscérale	> Jérémie LEFEVRE, Paris
	Le modèle de simulation SimLife	> Jean-Pierre RICHET, Poitiers
18h00	Clôture Journée 1	
19h30	Dîner du CNU	

Vendredi 21 Novembre

SEMINAIRE CNU 52-02 – JOUR #2 (Participation des Membres du CNU)

08h15	Accueil	
08h30	Universitarisation des professionnels de santé	> Sébastien DHARANCY, Lille
	Exemple d'un enseignement pluriprofessionnel	> Astrid HERRERO, Montpellier
09h15	Sécurité des soins	> Olivier FARGES, Clichy - Bertrand MILLAT, Montpellier
	Inégalités territoriales en cancérologie	> Arnaud ALVES, Caen
10h30	Pause / Espace Exposants	
11h00	Place du PH au CHU	> Frédéric BOIRON, Directeur Général CHU Lille > Dominique CHEVALLIER, Président de CME CHU Lille
11h45	Conférence : L'hôpital post-COVID19	> Didier HOUSSIN, Président Comité d'Urgence COVID-19 (OMS)
12h30	Déjeuner restaurant de l'Hôtel	
13h20	Café Espace exposants	
14h00	Révision de la nomenclature en chirurgie	> François RICHARD, Président Haut Conseil des Nomenclatures
	Quoi de neuf au CNP et à la FCVD ?	> Muriel MATHONNET, Présidente CNP > Jean-Michel FABRE, Président FCVD
	Congrès unique de chirurgie digestive : 2024 ou 2025 ?	> René ADAM, Villejuif
16h30	Clôture du Séminaire du CNU 2022	

5. LIEU DU SEMINAIRE

CITY CENTER MARSEILLE

2, rue Henri Barbusse
13001 Marseille
Tél : 04 13 94 04 13

Site internet : city-center-vieux-port



ACCÈS :



> VOITURE

Accès direct depuis les grands axes autoroutiers A7 et A55.
Parking Indigo Centre Bourse à 100 m (1800 places).
Sortie accès direct au World Trade Center Marseille Provence.



> GARE MARSEILLE ST CHARLES

5 min à pied de la Gare Saint-Charles TGV.
À 1h30 de Lyon, 3h de Paris et 4h30 de Lille.



> AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE

24 min en voiture / taxi.



> TRANSPORTS EN COMMUN

De la gare prendre le **métro 1**, direction ma Fourragère arrêt Vieux-Port ou Colbert (4 min à pied du City Center).

De l'aéroport prendre le car **L91** direction gare routière St-Charles.

6. ESPACE EXPOSANTS

L'espace exposants se trouve dans une salle à proximité de la salle de conférence. Cet espace s'étendra sur **115 m²** avec la capacité d'accueillir **12 stands**.

Souhaitant favoriser les échanges lors de la visite des stands, les pauses café seront disposées autour de vos stands.

L'attribution des stands se fera par ordre d'arrivée des demandes en privilégiant les prestations liées.

Chaque stand se verra équipé d'une **table et de chaises** sur une surface au sol de minimum 4 m².

Tarif badge supplémentaire :

- 100 € HT accès aux conférences et pauses + déjeuner(s)
- 120 € HT si commandé <10 jours avant le congrès
- 150 € HT sur place

Tarif Dîner du congrès / Jeudi 21 novembre

- 70 € HT € invitation nominative
- 80 € HT € si commandé <10 jours avant le congrès
- 100 € HT € sur place

7. PARTENARIAT / FICHE D'ENGAGEMENT

PACK PLATINIUM 10 000.00 € HT

6 000,00 €	Espace d'exposition "grand stand" d'exposition type parapluie de 8 m ² sur emplacement stratégique comprenant mise à disposition de tables et de chaises, alimentation électrique, wifi, nettoyage des espaces pour 2 jours d'exposition
600,00 €	6 Badges collaborateurs incluant accès aux conférences et restauration (pauses et déjeuners)
990,00 €	Tour de cou ou sacoche congressistes personnalisés avec le logo du partenaire*
750,00 €	Affichage de votre logo sur les supports signalétiques : kakémono, pancarte...
750,00 €	Logo sur site internet des journées avec mise en avant au regard du niveau de partenariat
750,00 €	Logo sur programme jour J
900,00 €	Bandeau "partenaire" sur newsletter destinée aux 3000 chirurgiens de notre fichier. 2 envois aux dates souhaitées par le partenaire
900,00 €	Visuel inter séance : Diffusion d'un visuel format 16/9e paysage (visuel ou vidéo durée max 8 secondes)
850,00 €	Bloc-notes avec logo du Partenaire x 150 unités
420,00 €	Invitations dîner du congrès x6

*Limité à un seul partenaire. Si cette prestation était déjà réservée, une alternative vous serait proposée.

PACK PRIVILEGE 6 000.00 € HT

3 000,00 €	Espace d'exposition type parapluie de 4 m ² sur emplacement stratégique comprenant mise à disposition de tables et de chaises, alimentation électrique, wifi, nettoyage des espaces pour 2 jours d'exposition
300,00 €	3 Badges collaborateurs incluant accès aux conférences et restauration (pauses et déjeuners)
900,00 €	Visuel inter séance : Diffusion d'un visuel format 16/9e paysage (visuel ou vidéo durée max 8 secondes)
750,00 €	Logo sur site internet des journées avec mise en avant au regard du niveau de partenariat
750,00 €	Logo sur programme jour J
210,00 €	Invitations dîner du congrès x3

*Limité à un seul partenaire. Si cette prestation était déjà réservée, une alternative vous serait proposée.

Bon de commande à retourner par mail à l'attention de Contact EDUPARTNERS
contact@edupartners.fr
(date limite d'envoi : < 16/6/2025)

NOM SOCIETE

N° CD/PO

CONTACT :

MAIL :

Adresse Facturation

N° de TVA intracommunautaire

Merci de cocher l'item ci-dessous, si vous souhaitez voir la facture apparaitre sans TVA

FACTURE SANS TVA / AUTOLIQUIDATION

CONDITIONS DE PAIEMENT :

DESIGNATION

TOTAL HT

PACK PLATINIUM Espace Stand d'exposition type parapluie de 8 m2

10 000,00 € HT

PACK PRIVILEGE Espace Stand d'exposition type parapluie de 4 m2

6 000,00 € HT

Badge congrès supplémentaire

(Tarif à considérer en fonction de la période)

_____ € HT

Dîner du CNU Jeudi 20 Novembre

(tarif à considérer en fonction de la période)

_____ € HT

Cette demande de réservation doit être obligatoirement accompagnée d'un acompte de 50% TTC du total par virement à l'ordre d'Edupartners SAS.
 Règlement du solde à 8 semaines minimum avant la date de la manifestation.
 Conditions de réservations
 En cas d'annulation par les demandeurs dans un délai supérieur à 8 semaines du congrès.
 L'organisateur conserve à titre d'indemnité une somme égale à l'acompte de la réservation versée sans préjudice des indemnités dues.

**INFORMATIONS BANCAIRES BANQUE SOCIETE GENERALE
 TITULAIRE DU COMPTE SAS EDUPARTNERS
 DOMICILIATION (00061)
 IBAN FR76 3000 3000 6100 0270 0029 245
 IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
 SOGEFRPP**

TOTAL HT



Cachet de la Société

Date
 Signature

Reconnait avoir lu et approuvé les conditions générales de ventes en annexe 2

8. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION ET DE PARTICIPATION À LA RÉUNION ANNUELLE DU CNU DE CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE / JEUDI 20 ET VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

Article 1 : Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions des conditions générales, la réglementation du lieu et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Article 2 : Les candidatures et bons de commande sont à adresser à : EduPartners – 66 Avenue Georges Clémenceau, 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Article 3 : Les demandes de réservation, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bons de commandes fournis par EduPartners. Cette demande de réservation doit être obligatoirement accompagnée d'un acompte de 50% TTC du total (par virement à l'ordre d'EduPartners). Une facture d'acompte de 50% TTC sera envoyée en retour. Règlement du solde 8 semaines minimum avant la date de la manifestation. Pour toute demande après cette date, l'intégralité du montant est due à la réservation.

Article 4 : Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners.

Article 5 : Le certificat d'admission est nominatif, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du lieu une surface autre que celle proposée par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners.

Article 6 : Toute distribution de publicité et tracts ne pourra être effectuée que sur le stand attribué à l'exposant.

Article 7 : Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé à l'ouverture des Journées, le Comité d'Organisation des journées et EduPartners, qui se réservent le droit de disposer de l'emplacement, ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées. En cas d'annulation par un exposant 8 semaines avant la date de la manifestation, l'organisateur conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50%. Si l'annulation intervient après cette date, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.

Article 8 : Les exposants prendront les lieux dans l'état dans lequel ils les trouveront et devront les laisser dans le même état, toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge. Ils seront responsables directement vis-à-vis du lieu, le Comité d'Organisation et EduPartners ne pouvant en aucun cas être considéré comme responsable.

Article 9 : Le plan de l'exposition est établi par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners qui répartissent les emplacements dans l'ordre d'arrivée des réservations, en tenant compte le plus possible des désirs exprimés par les exposants. Le plan d'exposition et le dossier exposant reprenant les informations techniques seront envoyés dans les meilleurs délais.

Article 10 : Si le Comité d'Organisation des journées et EduPartners se trouvent dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Installation et décoration des stands :

Article 11 : Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant durant toute la durée de l'événement. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Article 12 : Les exposants devront se conformer aux instructions du lieu et EduPartners, pour la réglementation des entrées et des sorties de marchandises et notamment, pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte de l'établissement.

Article 13 : Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et installé sur leur stand. Le Comité d'Organisation et EduPartners déclinent toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet.

Sécurité :

Article 14 : D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les mesures de sécurité dictées par la Préfecture. Ces éléments figureront dans le dossier technique qui sera adressé aux exposants.

Article 15 : Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques (Comité d'Organisation des journées) et techniques (EduPartners) ainsi que contre les propriétaires des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vois, dégâts...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents pendant la manifestation.

Dispositions diverses :

Article 16 : Le Comité d'Organisation des journées et EduPartners auront le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ces décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Article 17 : Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce

dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Le Comité d'Organisation des Journées et EduPartners pourront disposer de la façon qui leur conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

Article 18 : En cas de force majeure, les dates du congrès et de l'exposition pourront être modifiées ou celles-ci pourront être purement et simplement annulées. Dans cette dernière hypothèse, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité au Comité d'Organisation des journées et à EduPartners, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre de l'organisateur.

Article 19 : Le Comité d'Organisation des journées et EduPartners ne pourront être tenus responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

Article 20 :

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris sont compétents.

INFORMATIONS BANCAIRES

BANQUE SOCIETE GENERALE
DOMICILIATION (00061)

BANQUE GUICHET N° DE COMPTE CLE RIB

30003 00061 00027000292 45

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IBAN FR76 3000 3000 6100 0270 0029 245

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
SAS EDUPARTNERS

Domiciliation

SG NOGENT MARNE LECLERC (00061)
7 BD DE STRASBOURG
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	00061	00027000292	45

IBAN : FR76 3000 3000 6100 0270 0029 245
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 7 avril 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	803 692 938 R.C.S. Créteil
<i>Date d'immatriculation</i>	28/11/2016
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Versailles en date du 03/12/2015
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	24/07/2014
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	EDUPARTNERS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	300 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	66 Avenue Georges Clémenceau 94170 Le Perreux-sur-Marne
<i>Activités principales</i>	Création et mise en place d'activités événementielles. Formation en matière d'affaires et de gestion. Conseil et consulting en gestion stratégique, financière, commerciale, sociales, des ressources humaines, de la production, plus généralement le conseil et l'assistance opérationnelle sur toutes questions de gestion.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 24/07/2113
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 septembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	PARNAUDEAU Sébastien
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/01/1970 à Poitiers (86)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	66 Avenue Georges Clémenceau 94170 Le Perreux-sur-Marne

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	66 Avenue Georges Clémenceau 94170 Le Perreux-sur-Marne
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Création et mise en place d'activités événementielles. Formation en matière d'affaires et de gestion. Conseil et consulting en gestion stratégique, financière, commerciale, sociales, des ressources humaines, de la production, plus généralement le conseil et l'assistance opérationnelle sur toutes questions de gestion.
<i>Date de commencement d'activité</i>	10/07/2014
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

<i>Adresse de l'établissement</i>	93 Avenue Charles de Gaulle 94130 Nogent-sur-Marne
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Secrétariat administratif
<i>Date de commencement d'activité</i>	14/01/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Créteil

Immeuble Le Pascal, 1 Avenue du Général de Gaulle
94049 Créteil Cedex

N° de gestion 2016B06468

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention du 28/11/2016*

La société ne conserve pas d'établissement secondaire dans le ressort de l'ancien siège

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CMM', written over the right side of the red stamp.

FIN DE L'EXTRAIT